

# **ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS**

<http://coutumesethistoireenoisans.com/>

## **INFORMATION :**

L'Association COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation de ce document. À ce titre, il est titulaire des droits d'auteur.

Les textes proposés sur le site <http://coutumesethistoireenoisans.com/> ainsi que les téléchargements sont protégés par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

## **DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS**

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site ainsi que les téléchargements sont libres excluant toute exploitation commerciale.

La reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies).

La mention « Association Coutumes et Traditions de l'Oisans » doit être indiquée ainsi que le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute reproduction intégrale ou substantielle du contenu de ces documents, par quelque procédé que ce soit doit être fait par une demande écrite et être autorisée par l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Ce document est protégé en copie de textes et en impression, vous pouvez faire une demande par [formulaire](#) auprès de l'Association Coutumes et Traditions afin d'obtenir une version libre d'accès.

# COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

Académie du Peyrou

Août 2019

N° 105

## Sommaire

Assemblée Générale à La Garde en Oisans .....	P. 1	Une machine à sous à Rochetaillée ! .....	P. 4 et 5
Les Bouts de Bois de Vaujany (BBV) .....	P. 2	Le vieux pont du Freney .....	P. 5
Brèves et longues .....	P. 3	Montagn'Art 2019 .....	P. 6 et 7
		La centrale de St Guillerme .....	P. 8

**AVANT 1789,  
LE MANDEMENT  
D'OYSANS COMPRENAIT  
21 COMMUNAUTÉS, FORT  
LIÉES ENTRE ELLES :**

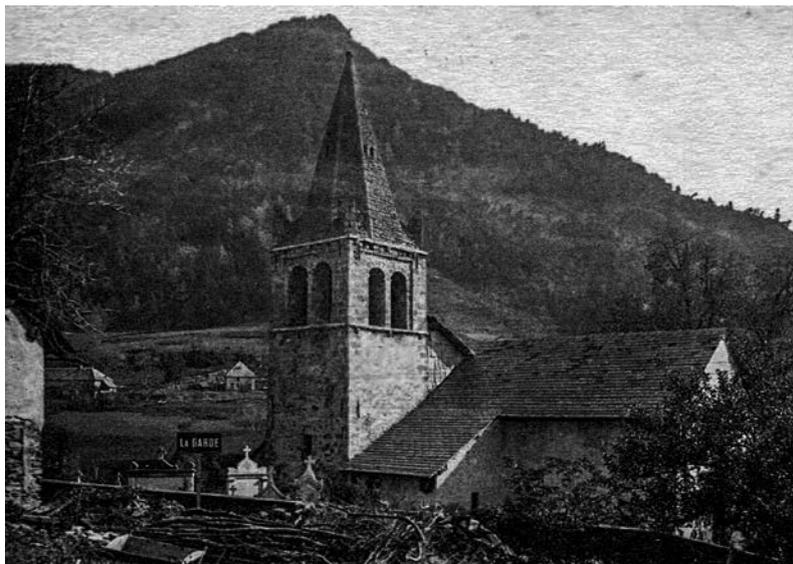
ALLEMOND  
AURIS  
BESSES  
BOURG D'OYSANS  
CLAVAN  
FREYNET  
LES GAUCHOIRS  
HUES  
LA GARDE  
LA GRAVE  
LIVET  
MONDELENT  
MISOEN  
ORNON  
Os  
SAINT CHRISTOPHLE  
VAUJANY  
VENOSC  
VILAR D'ARESNES  
VILLAR AYMON  
VILLAR RECULLA

**DE LEURS RIVALITÉS,  
DE LEURS  
SOLIDARITÉS,  
QUE RESTE-T-IL ?**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

à La Garde en Oisans  
dimanche 29 septembre

L'assemblée générale de notre association se tiendra dans la grande salle du Prieuré de La Garde-en-Oisans le dimanche 29 septembre. Cette assemblée annuelle ordinaire passera en extraordinaire si le quorum n'est pas atteint.



La Garde vers 1920.

### Programme de la journée :

9 h 30. Rendez-vous devant le prieuré pour une visite du village et de son patrimoine religieux.



**EN 2019,  
MALGRÉ QUELQUES  
ADDITIONS, DIVISIONS,  
REGROUPEMENTS :**

ALLEMONT  
AURIS  
BESSE  
CLAVANS  
HUEZ  
LA GARDE  
LA GRAVE  
LE BOURG D'OYSANS  
LE FRENEY  
LIVET ET GAVET  
LES DEUX ALPES  
(MONT DE LANS - VENOSC)  
MIZOËN  
ORNON  
OULLES  
OZ  
SAINT-CHRISTOPHE  
VAUJANY  
VILLAR D'ARÈNE  
VILLARD NOTRE DAME  
VILLARD RECULAS  
VILLARD REYMOND

**RIVALES  
ET SOLIDAIRES,  
SONT DES COMMUNES  
TOUJOURS VIVANTES.**

11 h. Assemblée générale ordinaire, puis extraordinaire si le quorum n'est pas atteint, dans la nouvelle et grande salle du Prieuré, sous la présidence d'honneur de Monsieur le Maire, Pierre Gandit. Présentation par le président du rapport moral et d'activités et par le trésorier des bilans (exercice 2018 et prévisionnel 2019). Approbation et quitus. Présentation des lauréat(e)s de Montagn'Art 2019 et exposition de leurs œuvres. Remise des récompenses et diplômes.

12 h 15. Buffet-apéritif offert par la municipalité de la Garde.

13 h. Repas servi sur place par un traiteur local.

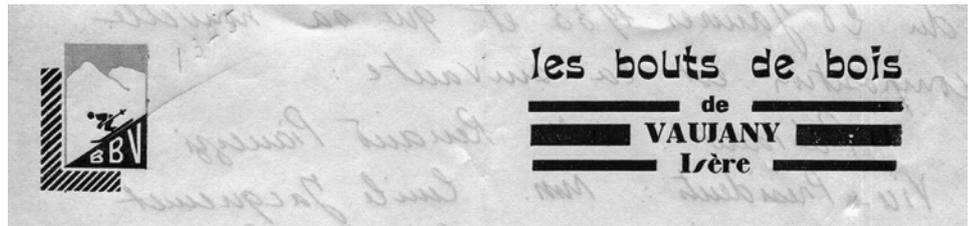
Vous trouverez en document annexe une procuration à nous retourner si vous ne pouvez être présent ainsi qu'un bulletin d'inscription pour le repas.

Précisons que la présente information vaut **avis de convocation**.

Bernard FRANÇOIS

## *Les Bouts de Bois de Vaujany (BBV)*

À la demande de notre Président d'honneur Gaston Savioux, nous avons, en son temps, fait des recherches sur une association sportive qui s'était créée à Vaujany et qu'il avait bien connue. Nous avons ainsi pu retrouver un dossier aux Archives Départementales (réf. 4659 W 4).



Une association loi 1901 fut formée en novembre 1932 à Vaujany. Son but était « de favoriser et de développer la pratique du ski et des sports d'hiver de la région » et d'organiser des excursions collectives d'hiver et d'été, des concours de sports d'hiver, des réunions amicales, etc. Les statuts furent adressés à la préfecture de l'Isère le 30 novembre par le président Pianezzi Renaud, étudiant en droit, demeurant à Grenoble, 26 chemin des bergers (récépissé n° 1375 délivré le 1er décembre).



Le premier bureau comprenait : Vice-présidents : MM. Alphonse Aveque et Marcel Basset, trésorier : M. Aimé Ailhaud, adjoint : M. Achille Jacquemet, secrétaire : M<sup>lle</sup> Marie Long, adjoint : M. Clovis Basset.

La cotisation annuelle était de 12 francs.

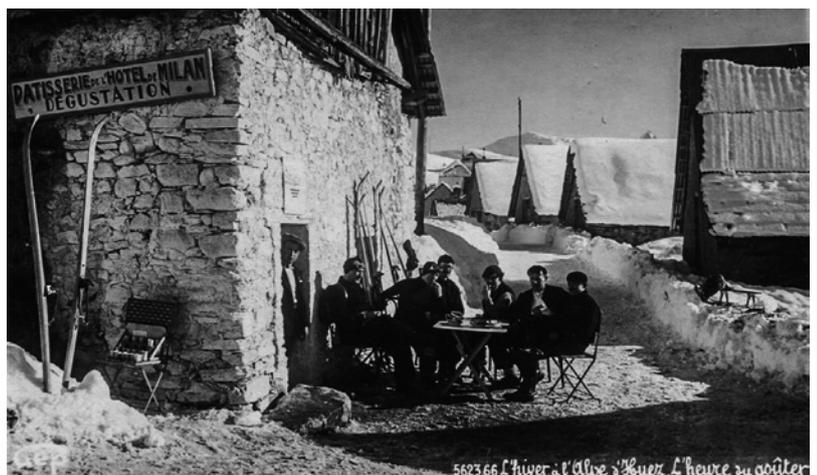
Le 7 février 1933, le président Pianezzi informait le préfet d'une nouvelle composition de son « comité administratif », suite à l'assemblée générale du 28 janvier 1933. Les nouveaux vice-présidents étaient Émile Jacquemet, Édouard Basset et Clovis Chanoux. Les trésoriers Aimé Ailhaud et François Lépine, les secrétaires : M<sup>lle</sup> Marie Long et François Basset.

Il était précisé dans les statuts que les membres actifs devaient être possesseurs de l'insigne de l'association et que son port était de rigueur aux sorties et manifestations publiques.

En poursuivant nos recherches, en particulier au Journal Officiel, nous avons pu constater qu'une association similaire avait été constituée le 5 novembre 1932 et déclarée le 22 (récépissé n° 1374), soit 8 jours avant celle de Vaujany. Créée au Bourg-d'Oisans, elle portait le nom de Société amicale alpine et sportive dite « Ski Club de Bourg d'Oisans ». Son siège était au Café de Paris, son président était M. Étienne Beauvils, Ingénieur Arts et Métiers au Bourg.

Les statuts de l'association de Vaujany s'inspiraient d'ailleurs de ceux du Bourg.

Remarquons que ces deux associations avaient été précédées par le Ski-Club de l'Étendard, créé le 19 novembre 1931, dont le siège se trouvait chez M. Rolland, à Oz-en-Oisans.



Bernard FRANÇOIS

# BRÈVES ET LONGUES

► **Soirée cinéma.** Notre soirée cinéma, fin novembre, à la Maison du Parc des Écrins a connu un franc succès, malgré un temps épouvantable. Nous étions persuadés que nous étions bien partis pour reconduire cette belle manifestation. Malheureusement, la cinémathèque de Gap (CIM), dont nous étions partenaires, a décidé, pour des raisons budgétaires, mais aussi sous la pression de certains réalisateurs, d'arrêter cette belle collaboration. Des contacts ont été pris par Paul Couchoud avec d'autres organismes susceptibles de remplacer la CIM. À suivre.

► **Notre Garde-champêtre.** Notre trésorier Gérard Dionnet est totalement entré dans la peau de son personnage de garde-champêtre. Avec son magnifique et authentique tambour dont il continue d'apprendre à maîtriser le roulement, il est maintenant facilement identifiable avec son képi lors des défilés de notre groupe costumé, animé par notre administratrice-couturière Marilyn Brichet.

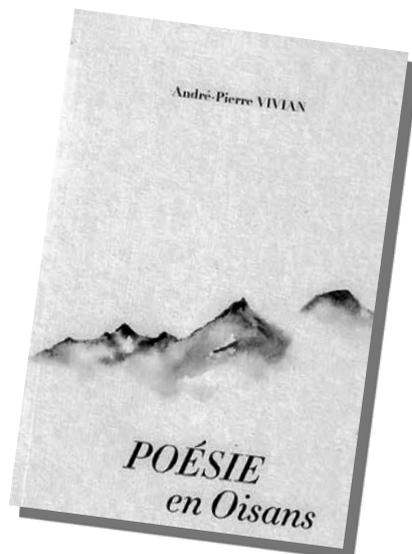


► **Le Géant Gaspard, le cristallier.** L'association qui s'est créée pour faire vivre cette nouvelle représentation emblématique de la ville, a participé à la fête organisée à St Martin-d'Hères. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Pour contact : La page Facebook «Gaspard le cristallier, géant du Bourg-d'Oisans», ou : [gaspardlecrystallier@gmail.com](mailto:gaspardlecrystallier@gmail.com)

► **Concours de Récits et Nouvelles 2019.** Le 8<sup>e</sup> recueil des 13 nouvelles, complété par un poème sur la mine de La Gardette de Daniel Gaude, sera disponible lors de notre assemblée générale de La Garde.

► **20<sup>e</sup> Montée de la Croix de Cassini.** Nous étions présents à la traditionnelle montée de la Croix de Cassini organisée par le président Franck Levôtre. La veille, 9 août, une conférence instructive sur l'abbé Bayle, d'Oz, avait été présentée par Raymond Joffre, qui parla de l'action de ce personnage en tant que précurseur de l'alpinisme en Oisans, et par notre président, qui rappela le rôle majeur qu'il joua pour la reconstruction de l'église de sa paroisse. L'action de notre association dans la réhabilitation de la pierre tombale de cet ecclésiastique hors du commun fut soulignée.

► **Poésie en Oisans.** Il s'agit du titre d'un nouveau recueil de poésies, œuvre de notre adhérent Pierre-André Vivian. Notre seule appréciation sera élogieuse : poèmes très beaux.



► **Une découverte à Beaucroissant.** Grâce à Paul Girard (un lève-tôt) qui a alerté tout de suite notre président, celui-ci a pu se porter acquéreur d'un très rare dossier sur le projet de construction du barrage du Chambon, le 1<sup>er</sup> présenté par l'entreprise Frédet en... 1919. Plutôt volumineux, sous un magnifique cartonnage rouge à lettres dorées, il contenait plusieurs plans en parfait état, dont l'un, dépliant, avec toutes les parcelles cadastrales et le bâti alors existant, sera reproduit par notre infographiste Lionel Albertino.



► **Archivage.** Nous renouvelons notre appel concernant la recherche d'anciennes publications locales, en particulier **Pays d'Oisans** et **Autrement dit**. Si vous détenez certains de ces bulletins, nous vous remercions de vous mettre en rapport avec Gérard Dionnet ou Lionel Albertino. Vous pouvez aussi nous contacter par mail à : [info@coutumesethistoirenoisans.com](mailto:info@coutumesethistoirenoisans.com) ou [bernard.francois776@orange.fr](mailto:bernard.francois776@orange.fr)



Coutumes et Traditions de l'Oisans  
15, rue D<sup>r</sup> Daday,  
Bourg-d'Oisans 38520.

## Une machine à sous à Rochetaillée !

Le 2 juin 1914, le maréchal des logis Joseph Brouze, accompagné du gendarme à pied Camille Gros-Burdet, de la Brigade du Bourg-d'Oisans, rédigea le procès-verbal suivant :

« Rapportons que faisant la visite des hôtelleries et débits de boissons, nous avons vu au café tenu par M<sup>r</sup> Meunier (Frédéric), au hameau de Rochetaillée, commune de Bourg-d'Oisans (Isère), un appareil automatique de jeux, dit «jeux de hasard» ; nous avons constaté que le dit appareil fonctionne à l'aide d'une pièce de dix centimes ; il porte cinq ouvertures dont les deux premières rendent deux fois la mise, la troisième quatre fois, la quatrième huit fois et la cinquième quinze fois, en cas de réussite. Cet appareil, dont le déclenchement se fait à l'aide d'une manivelle, porte à sa partie supérieure l'inscription Caille et dans son côté droit une estampille portant elle-même l'inscription «Contributions Indirectes» année 1914.

« Nous avons ensuite interrogé le tenancier du débit qui nous a déclaré :

« Je me nomme Meunier (Frédéric), 33 ans, né le 24 décembre 1880 à Bourg-d'Oisans, hameau de Rochetaillée (Isère), débitant de boissons au dit lieu.

« Il y a douze jours environ, M<sup>r</sup> Guirand (Marcel), de Vizille, s'est présenté chez moi et m'a offert de tenir un appareil de jeux, aux conditions suivantes : Lui-même garderait la clé et au bout d'un certain temps viendrait le vérifier. Ma bonne foi a peut-être été trompée car M<sup>r</sup> Guirand m'a dit que ses appareils étaient licites et pour mieux appuyer ses paroles, il m'a montré une plaque des Contributions Indirectes, portant le

millésime de 1914, plaque qui me semble-t-il a dû être payée vingt francs. Jusqu'à ce jour, ce jeu ne m'a absolument rien rapporté et je certifie que si j'avais su qu'il fût prohibé, je ne l'aurais jamais accepté ou plutôt je l'aurais balancé dans la rivière qui passe devant la maison. J'oubliais : J'ai accepté le dit appareil parce que j'en avais vu dans plusieurs localités de l'arrondissement. Je m'engage à retirer de mon débit le dit appareil et de le conserver tel qu'il est jusqu'à ce qu'une détermination soit prise à son sujet. J'ignorais, je l'avoue, être en défaut. »

Suivront des renseignements de moralité.

M<sup>r</sup> Jouvencel (Paul) 44 ans, conseiller municipal à Bourg-d'Oisans, hameau de Rochetaillée : « Je ne peux donner que de très bons renseignements sur M<sup>r</sup> Meunier (Frédéric) dont l'honorabilité est parfaite. Il serait à souhaiter que tout le monde fut comme lui. Selon moi, son honorabilité a été trompée, car il n'y a pas de doute, il n'aurait jamais accepté de tenir un appareil à jeux s'il avait su être en défaut. Celui qui l'a trompé, seul devrait être poursuivi. »

M<sup>r</sup> Grollet (Séraphin), 49 ans, conseiller municipal au même lieu, confirme en tous points la déclaration qui précède et ajoute : « Il serait à désirer que celui qui place ces appareils de jeux soit rendu entièrement responsable car il y a quatre jours, me trouvant au café de Mad<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Jaccoux, dont le gendre est M<sup>r</sup> Meunier (Frédéric), j'ai entendu les paroles suivantes prononcées par le propriétaire de ces appareils : «Nos appareils nous rapportent journallement deux mille francs, moins les frais qui peuvent être évalués à huit cents. « »

Le maréchal des logis de gendarmerie ajouta que l'appareil n'appartenant pas à M<sup>r</sup> Meunier, et en raison de son poids de 25 kg environ, il le saisissait mais le laissait entre ses mains, « à charge par lui de le faire représenter en justice s'il en est requis ».

Un procès-verbal fut établi, tant contre M. Meunier que contre le propriétaire de l'appareil M. Guirand Marcel à Vizille, pour avoir contrevenu à l'article 475, n° 5, du Code Pénal, et aux dispositions de la



Café Jaccoux Rochetaillée

circulaire de Monsieur le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, du 22 juin 1909, sur les appareils automatiques, dits appareils à sous.

Le propriétaire de cette machine à sous fut interrogé le 5 juin par deux gendarmes à cheval de la brigade de Vizille. Sa position semblait des plus affirmatives : « L'appareil qui a été saisi le 2 courant chez M<sup>r</sup> Meunier, cafetier à Bourg-d'Oisans, m'appartient. Cet appareil, ainsi que beaucoup d'autres, que j'ai placés dans divers cafés, est autorisé par la loi du 22 mai 1913 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1915. Je suis donc très étonné qu'un procès-verbal ait été dressé contre M<sup>r</sup> Meunier et que l'appareil ait été saisi, ce qui me porte un réel préjudice. »

Y aurait-il eu un excès de zèle du maréchal des logis ? Nous avons voulu en avoir le cœur net et avons tenté de retrouver cette fameuse loi de 1913 en passant au peigne fin deux volumineux registres du Journal Officiel de mai à juin de ladite année<sup>1</sup>. En vain ! Par contre, au cours de cette recherche, nous avons relevé une loi du Ministère des Finances du 7 juin 1913 (JO du 14) qui imposait

que « tout appareil distributeur automatique ou appareil analogue » présente, pour l'année 1914, une plaque de métal frappée par l'administration des monnaies et médailles. Celle-ci devait être fixée de manière visible sur l'appareil par son propriétaire, l'exploitant ou le dépositaire.

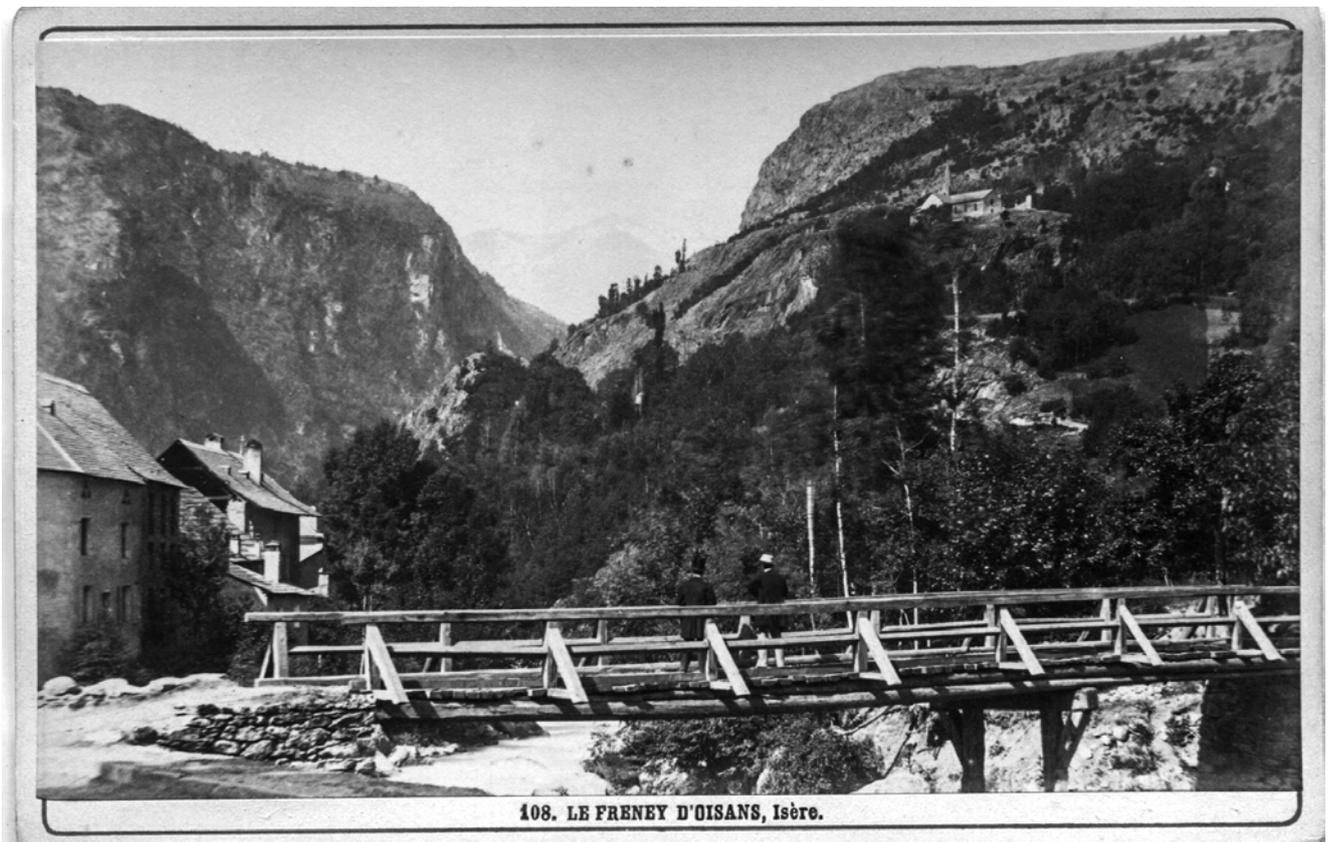
En achetant ces plaques des Contributions Indirectes, le propriétaire des machines à sous espérait-il faire croire qu'elles étaient dûment autorisées par l'administration fiscale ? Nous ignorons la suite qui fut réservée à cette affaire surprenante mais il est probable que, moins de deux mois plus tard, le Procureur de la République de Grenoble eut d'autres priorités avec la déclaration de guerre du 1<sup>er</sup> août 1914...

\_\_\_\_\_ Bernard FRANÇOIS

Nous remercions vivement madame Pauline Durdan de nous avoir communiqué ce précieux document qu'elle avait pu récupérer dans sa famille.

1 Archives Départementales de l'Isère – PER1333/208 et 209.

## *Le vieux pont du Freney*



*Le pont du Freney (vers 1870) - Photo Michaud (Coll. B. François)*

# MONTAGN'ART 2019

Depuis 23 ans, l'Association Coutumes et Traditions de l'Oisans présente son exposition Montagn'Art dans les Communes de l'Oisans. Cette année, elle a été chaleureusement accueillie dans le village de Venosc de la commune Les Deux Alpes. Plus de 600 visiteurs sont venus admirer les œuvres de nos talentueux exposants, malgré l'accablante et historique chaleur.

Le samedi a été marqué par le vernissage en présence du Maire des 2 Alpes Stéphane Sauvebois et de sa première Adjointe Agnès Argentier, de Stéphanie Debout, conseillère déléguée Les 2 Alpes, de Nicole Faure, Maire d'Ornon, de Pierre Gandit, Maire de La Garde, du conseiller départemental Gilles Strappazon, du conseiller régional Christian Pichoud, de Bernard François, président de l'association Coutumes & Traditions de l'Oisans ainsi que de Nadine Basset, également administratrice. Tous ont rendu hommage aux anciens qui nous ont légué ce riche patrimoine ussian et grâce à qui nous pouvons aujourd'hui bâtir l'avenir.

Les jours suivants ont vu se dérouler les deux conférences de Bernard François : diaporamas de cartes postales anciennes sur Venosc, ses hameaux, son Alpe et l'ancien film sur la construction du barrage du Chambon toujours aussi



apprécié. La conférence sur l'origine des Noms de Lieux de Venosc par Paul Girard a également retenu l'attention d'une douzaine d'auditeurs dont quelques habitants originaires de Venosc.

Les costumes traditionnels ont été exposés le mardi matin devant l'Office du Tourisme pendant le marché hebdomadaire, sous les battements de l'authentique tambour de notre administrateur Gérard Dionnet qui a endossé, pour précéder le cortège, son habit et son képi de garde champêtre



Le costume d'ardoisier était porté par André Brun de Venosc : sabots, molletières, et chapeau d'un autre temps, honorant ainsi la mémoire des anciens, vrai rappel de ce passé de labeur qui a forgé en partie ce présent que nous connaissons.

Cette belle semaine très ensoleillée et riche en rencontres, partages, souvenirs, s'est terminée par le tirage des deux Prix des peintres et de la Tombola.

Nous adressons nos remerciements à toutes et tous qui ont apporté, de près ou de loin, leur aide au bon déroulement de cette manifestation. Un grand merci à la municipalité, à ses équipes et à l'Office du Tourisme pour leur sympathique accueil.

Nous vous donnons RDV l'année prochaine à Bourg d'Oisans, début Juillet.



Nadine Basset



### Résultats du concours des Peintres Exposants :

Conformément au règlement, pour chacun des deux Prix, le(s) peintre(s) deuxième(s) et le(s) peintre(s) troisième(s) du classement recevront un diplôme, et le peintre premier du classement sa récompense et son diplôme (Article 8), au cours de l'Assemblée Générale de Septembre 2019 à La Garde en Oisans.

### Prix « Coup de cœur Montagn'art »

1 <sup>re</sup> Place ex aequo	Lac de la Salude	par Jean-Paul Corré	6 voix
	Chalets de la Fare	par Nadine Basset	6 voix
2 <sup>e</sup> Place	Le Vénéon	par Émilie Basset	3 voix
3 <sup>e</sup> Place ex aequo	La Dibona	par Nicole Picon Hostache	2 voix
	Les 4 saisons	par Marcel Fontaine	2 voix
	La Maison Keller	par Mireille Pellissier	2 voix

Conformément au règlement, pour chacun des deux scrutins, en cas d'égalité des voix pour l'œuvre lauréate (première place du classement), il sera réalisé un tirage au sort. Dans ce cas, l'œuvre non sélectionnée au tirage au sort sera classée ex æquo avec la ou les œuvres de la deuxième place du classement (Article 6).

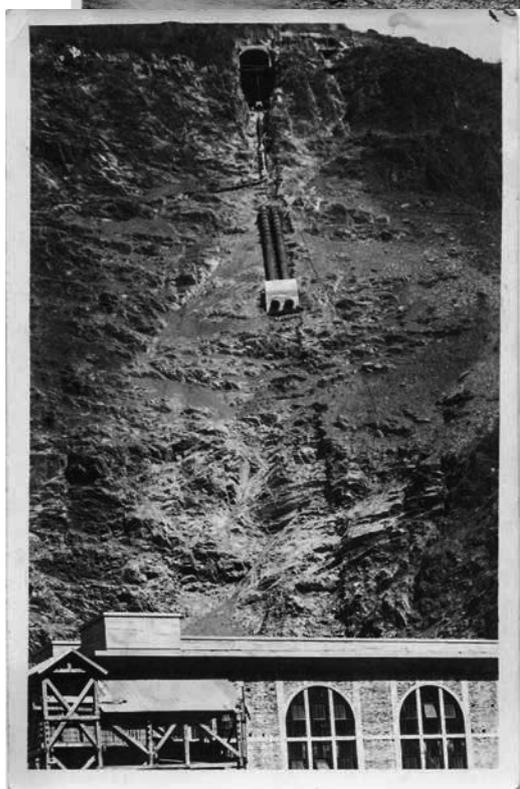
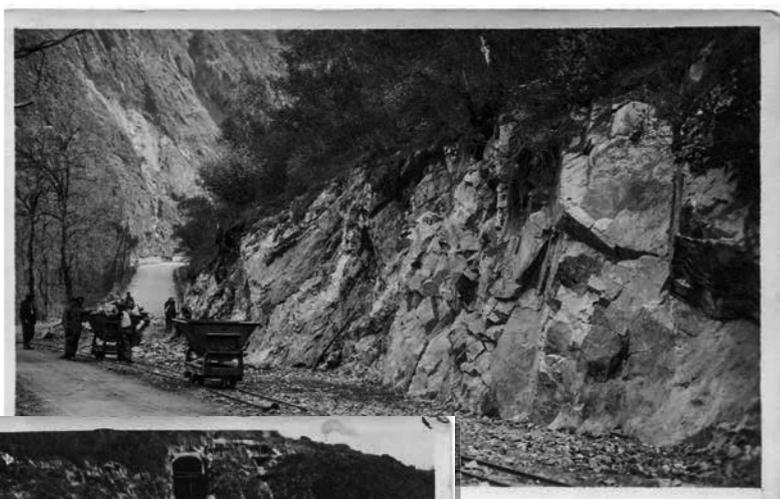
Un tirage au sort a donc eu lieu et c'est Nadine Basset qui a été désignée à la première place et JeanPaul Corré s'est donc retrouvé ex æquo avec la lauréate de la deuxième place.

### Prix « Du Public »

1 <sup>re</sup> Place	Chalets de la Fare	par Nadine Basset	48 voix
2 <sup>e</sup> Place	Le Vénéon	par Émilie Basset	25 voix
3 <sup>e</sup> Place	La Dibona	par Nicole Picon Hostache	22 voix

## Chantier de la centrale de St Guillerme

Nous avons présenté, dans notre n°102, dans le coin des cartophiles, une carte-photo inédite découverte par notre président lors de son salon de la carte postale de St Martin le Vinoux. La place nous avait manqué pour présenter les autres du même lot. Le chantier de la centrale de St-Guillerme (du moins ses débuts) remonte à 1928, et les clichés ont été réalisés par le photographe Oddoux de Grenoble (originaire de Mont de Lans).



### — ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS —

**Président :** Bernard François — **Vice-président-es :** Oleg Ivachkévitich et Nadine Basset — **Trésorier :** Gérard Dionnet — **Trésorier-adjoint :** Guy Meunier  
— **Secrétaire :** Rachel Dubois — **Présidents d'honneur :** Roger Canac, André Dode, Gaston Savioux, André Glaudas, Madeleine Martin †  
**Comité de rédaction :** Bernard François, Oleg Ivachkévitich, Gérard Dionnet, Nadine Basset, Pierre Martin — **Réalisation du bulletin :** Lionel Albertino  
— **Adresse postale :** 15, rue du Dr Daday – 38520 Le Bourg-d'Oisans.

— **Adresse e-mail :** [info@coutumesethistoireenoisans.com](mailto:info@coutumesethistoireenoisans.com) — **Site internet :** <http://coutumesethistoireenoisans.com>

Les informations, textes, photos visibles sur notre bulletin, restent la propriété de leurs auteurs et de l'Association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite de l'Association.